



82 avenue de la Riondaz
73870 Saint-Julien-Mondenis

République Française
Département de la Savoie
Arrondissement de Saint-Jean-de-Maurienne

Procès verbal du Comité Syndical

Séance du 20 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt septembre, à dix-huit heures trente minutes, le comité Syndical du Syndicat Intercommunal pour le Ramassage et le Traitement des Ordures Ménagères de Maurienne, s'est réuni à la Salle Polyvalente « La Croix des Têtes » à Saint-Julien-Mondenis, sous la présidence de Christian SIMON, à l'effet d'examiner les différentes questions inscrites à l'ordre du jour. La convocation a été transmise le 13 septembre 2024.

Ordre du jour :

- Adoption du compte rendu du comité syndical du 12 juin 2024
- Projets de délibérations :
 - 1) Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité au sein des services techniques - chauffeur PL
 - 2) Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité au sein des services techniques - gardien de déchèterie
 - 3) Attribution de véhicule de service avec remisage à domicile

Présents : Christian SIMON, François CHEMIN, Claude REYNAUD, Philippe ROLLET, José VARESANO, Nathalie VARNIER, Jean-Michel AUGEM, Jean-Claude PERRIER, Joël CECILLE, Jocelyne DEJEAN, Jean-Pierre ROUGEAUX, Daniel AYMARD,

Représentés par pouvoir : Sylvain CONTI par Monsieur Jean-Michel AUGEM, Jacky DEMONNAZ par Monsieur Jean-Claude PERRIER,

Excusés : Florian PERNET, Christian JACOB,

Absents : Roland AVENIERE, Patrick BOIS, Erica SANDFORD, Fabrice BAUDRAY, Pascal DOMPNIER, Gwenaël HILAIRET, Marie-France RANCUREL, Pascal BAUDIN, Aimé PERRET,

Secrétaire de séance : François CHEMIN.

En exercice : 23	Présents : 12	Votants : 14
-------------------------	----------------------	---------------------

Le quorum étant atteint, le Président donne lecture des pouvoirs et excusés.

Monsieur François CHEMIN est désigné secrétaire de séance.

Le procès verbal de la séance du 12 juin 2024 est approuvé à l'unanimité.

Délibérations :

N°22.2024 : Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité au sein des services techniques - chauffeur PL (à l'unanimité)

Monsieur Jean-Claude PERRIER, Vice-Président en charge des ressources humaines, a pris la parole.

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité au sein des services techniques, avec notamment des activités supplémentaires liées à la forte augmentation de la population en saison touristique ;

Il a été proposé à l'assemblée le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint Technique pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une période maximale de six mois.

Cet agent assurera notamment des activités liées aux collectes des ordures ménagères, du sélectif et des cartons en stations...

Le temps de travail hebdomadaire est fixé à 35h00.

Il devra justifier du permis poids-lourd, voire super-lourd.

La rémunération de cet agent non titulaire s'effectuera au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire des Adjoints Techniques et l'agent bénéficiera du régime indemnitaire en vigueur au SIRTOMM.

Le Comité Syndical a approuvé à l'unanimité.

N°23.2024 : Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité au sein des services techniques - gardien de déchèterie (à l'unanimité)

Monsieur Jean-Claude PERRIER, Vice-Président en charge des ressources humaines, a pris la parole.

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité au sein des services techniques, avec notamment des compléments de gardiennage de déchèteries et d'entretien de celles-ci,

Il a été proposé à l'assemblée le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint Technique pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité pour une période maximale d'un an.

Cet agent assurera notamment des activités liées à des compléments de gardiennage de déchèteries et d'entretien de celles-ci.

Le temps de travail hebdomadaire est fixé à 35h00.

Il devra justifier du permis VL.

La rémunération de cet agent contractuel s'effectuera au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire des Adjoints Techniques et l'agent bénéficiera du régime indemnitaire en vigueur au SIRTOMM.

Le Comité Syndical a approuvé à l'unanimité.

N°24.2024 : Attribution de véhicule de service avec remisage à domicile (à l'unanimité)

Le Président a rappelé que le Syndicat dispose d'un parc automobile de six véhicules légers.

Pour rappel, le véhicule de service est destiné aux seuls besoins de service et ne doit en aucun cas faire l'objet d'un usage à des fins personnelles (déplacement privé, week-ends, vacances), cette interdiction s'applique à tous les véhicules de service

Les conducteurs ne conservent donc pas l'usage de leur véhicule au-delà du service, sauf à bénéficier d'une autorisation de remisage du véhicule à leur domicile.

Une autorisation de remisage à domicile constitue une autorisation d'effectuer les trajets domicile/travail avec le véhicule de service.

Cette autorisation peut être permanente, c'est-à-dire délivrée à un agent pour une durée d'un an renouvelable sur décision expresse de l'autorité. Elle est révocable à tout moment.

Pendant la durée du remisage à domicile, l'agent est personnellement responsable de tous vols et toutes dégradations, sauf à établir que le vol ou la tentative de vol a eu lieu avec effraction ou avec violences corporelles.

Enfin, l'utilisateur de véhicules est soumis aux règles de droit commun et il encourt les mêmes sanctions qu'un particulier conduisant son propre véhicule, il devra notamment s'acquitter lui-même des amendes.

Le Président a proposé ainsi à l'assemblée d'attribuer un véhicule de service avec autorisation de remisage à domicile au directeur.

Le Comité Syndical a approuvé à l'unanimité.

Informations diverses :

- Collecte des bacs de venaisons

La collecte des bacs a débuté en même temps que l'ouverture de la chasse. Les agents du SIRTOMM prendront en photo le contenu du bac de chasse. Dans le cas où les déchets de chasse sont mis en vrac sans sac, la collecte ne sera pas effectuée.

- Badgeage de la déchetterie de Bonvillaret

Nous expérimentons un système de badgeage sur la déchetterie de Bonvillaret. Actuellement, les badges sont distribués aux habitants et professionnels. L'objectif est de permettre l'accès uniquement aux habitants de ce territoire.

La fiscalité étant différente entre communauté de communes qui ne dépendent pas du territoire du SIRTOM, il était apparu une recrudescence de l'utilisation de la déchetterie par des personnes et entreprises hors zone de collecte du SIRTOM.

Avant de mettre en pratique l'accès par badgeage, nous nous assurerons que les badges auront été suffisamment distribués.

Le Président a expliqué que ce système commençait à se généraliser ailleurs et que les déchèteries gérées par le SIRTOM seront petit à petit toutes équipées.

Le Directeur a indiqué que grâce à ce système, il pourra donner des éléments de réponses plus facilement quant au nombre de passage, aux fraudes éventuelles des professionnels...

- Collecte externalisée pour les ordures ménagères et la collecte sélective

Face aux problèmes de recrutement de chauffeurs PL en partie dus aux travaux du TELT (meilleure perspective en termes de salaires notamment), il sera nécessaire de confier une partie de la collecte des ordures ménagères et du tri sélectif à des entreprises privées.

Pour l'instant, nous sommes en phase de test avec l'entreprise SUEZ pour les tournées du territoire de la Communauté de Communes de Porte de Maurienne avec un transfert directement à Savoie Déchets et non sur notre plateforme de St Julien.

Il est à noter une augmentation significative des tonnages de déchets (100 tonnes de plus sur le premier semestre 2024) due encore aux travaux du TELT.

Un marché public sera donc lancé prochainement afin de choisir le prestataire pour cette externalisation de tournées de collecte.

A la question de savoir si ce sera plus intéressant financièrement eu égard aux coûts de maintenance, de carburant... il a été répondu que l'expérimentation est trop récente pour avoir un comparatif.

- Vidéo surveillance dans nos déchetteries

Face à la recrudescence d'agressions physiques de nos agents en déchèteries liées aux fraudes des professionnels, de vols et de détériorations, il a été décidé d'équiper trois déchèteries de système de vidéo surveillance : Bonvillaret, La Chambre et Saint-Julien-Mondenis. La prochaine sera celle de Modane.

Le coût se situe entre 5 000 et 10 000 euros en fonction du nombre de caméras sur site.

Des subventions ont pu être obtenues.

- Biodéchets

La distribution de composteurs individuels se poursuit. Ce lundi 23 septembre 2024 aura lieu la réunion publique à cet effet à Modane.

Il restera le territoire de la Communauté de Communes de Cœur de Maurienne Arvan.

Le Directeur rappelle que la distribution au fil de l'eau est possible sur inscription sur le site web du SIRTOM.

A terme, un système de collecte se mettra en place sur les stations en premier lieu d'ici la fin de l'année 2024 et début de l'année 2025. 42% du tonnage est effectuée entre le 15 décembre et le 15 mars.

- Autres questions :

Madame Nathalie Varnier, élue de Cœur de Maurienne Arvan, expose à l'assemblée que des riverains se plaignent du bruit de la collecte quartiers des Allobroges et de Roche Noire à St Jean. Elle demande s'il est possible d'adapter les tournées.

Le Directeur précise que les tournées s'effectuent de 5h à 12h. Il existe déjà une adaptation face aux spécificités des territoires.

Cependant face à cette remarque, le Directeur promet de regarder plus en détail et de voir s'il est possible de décaler le passage dans ces zones résidentielles : effectuer la collecte dans les zones d'activités avant d'effectuer celle des centre-bourg.

Néanmoins, il est complexe de trouver une adaptation casuistique sur chaque tournée sur les 53 communes.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Le Président,
Christian SIMON

Le secrétaire de séance,
François CHEMIN